



## **CONVOCATION**

**à la séance du Conseil général**

**du lundi 8 mai 2017, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

**5<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Rapports du Conseil communal**

#### **17-003**

**Rapport du Conseil communal**, concernant le règlement communal sur les finances (RCF).

#### **17-006**

**Rapport du Conseil communal**, concernant la politique en faveur de la biodiversité, le programme « Nature en ville » et la commission nature et paysage.

### **Autre objet**

#### **17-607**

**Interpellation du groupe socialiste par M. Baptiste Hurni et consorts**, intitulée « Dix ans de plan de stationnement, des incohérences et un besoin de s'adapter aux besoins des citoyennes et des citoyens » (Déposée le 21 avril 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 24 avril 2017) :

Le plan de stationnement de la Ville de Neuchâtel a été un acte politique difficile, nécessitant beaucoup de consensus. Il a produit de nombreux effets positifs. Il apparaît néanmoins au groupe socialiste, qu'après une décennie, il développe aujourd'hui nombre de contradictions et d'effets intempestifs car il ne correspond plus, en tout cas en partie, aux nouveaux modes de mobilité. On retiendra les éléments suivants :

1. Les quartiers sont (quasiment) tous aujourd'hui en zone bleue. Or, si cela permet d'éviter les « voitures ventouse », force est de constater que cela crée des problèmes importants pour celles et ceux qui reçoivent des visites, par exemple le samedi après-midi et qui ne disposent d'aucun parking (payant) à proximité.

2. De plus en plus de ménages n'ont pas de voiture personnelle. On pense notamment aux collocations, au covoiturage et à celles et ceux qui, désireux d'entrer dans la logique d'une diminution du nombre de voitures dans notre cité, n'ont pas de véhicule propre mais empruntent régulièrement un véhicule, à leur famille par exemple. Or, la logique de l'arrêté donnant droit à un « macaron » est exclusivement fondée sur le principe un ménage = une voiture. Impossible pour l'habitant de Neuchâtel utilisant, même régulièrement, un véhicule qui ne lui appartient pas d'obtenir un tel macaron. Cette pratique crée une inégalité de traitement d'autant plus arbitraire que l'habitant faisant le choix d'emprunter une voiture lorsqu'il en a besoin (pour aller ne serait-ce qu'à la déchetterie des Plaines-Roches) a une attitude qui devrait être valorisée, puisqu'il n'occupe pas régulièrement une place de parc.

3. La pratique pour les commerçants possédant une entreprise paraît peu claire, puisque la plupart du temps ils ne peuvent pas obtenir de macaron dans une zone proche de leur commerce. Il apparaît que cela pose des problèmes pratiques importants.

Par ailleurs, si l'on peut se féliciter des trois parkings « P+R » que la Ville a développés, on peut regretter qu'aucun parking d'échange à l'extérieur de la cité et gratuit (ou à un prix inférieur) n'existe plus. En effet, ce type de parking inciterait celles et ceux qui viennent dans notre cité à parquer leur véhicule à l'extérieur et à se rendre au centre-ville en transport public. Or, si le parking de Nid-du-Crô a rempli cette fonction longtemps, sa tarification actuelle guère plus avantageuse que celle d'autres parkings au centre-ville n'incite plus du tout à cette démarche. On peut le regretter, d'autant plus que la volonté confirmée par le Conseil communal de durcir les règles en matière de circulation dans et autour du centre-ville serait facilitée par une telle démarche.

Dès lors, le groupe socialiste interpelle le Conseil communal sur les points suivants :

1. Le plan de stationnement sera-t-il corrigé dans un avenir proche ?
2. Le Conseil communal partage-t-il les préoccupations explicitées ci-dessus ?

3. L'arrêté donnant droit à un macaron peut être modifié rapidement. Cela sera-t-il fait ?
4. De manière générale, les incohérences exprimées pourraient être (en partie) améliorées si la Ville de Neuchâtel appliquait le principe d'une certaine flexibilité en fonction des situations. Le Conseil communal envisage-t-il de changer la méthodologie actuelle ?

Développement

Neuchâtel, le 25 avril 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol